



CONNAIS TES DROITS

Le livre de poche sur les droits des enfants et des jeunes



Avant-propos

L'UNICEF est une organisation qui œuvre pour le bien-être des enfants du monde entier. Elle a été fondée en 1946 pour aider les enfants d'Europe qui vivaient dans le plus grand dénuement après la Seconde Guerre mondiale, en leur fournissant de la nourriture, des vêtements et des médicaments.

Aujourd'hui, l'UNICEF s'efforce d'améliorer les conditions de vie des enfants du monde entier et de faire respecter leurs droits. De nombreux enfants souffrent de la faim et du travail des enfants, certains sont même forcés de se battre comme soldats. Les enfants sont victimes de violences, par exemple de la part de leurs parents. Dans les pays à faible revenu en particulier, les familles n'ont souvent pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école ou de les nourrir suffisamment. Les droits de l'enfant qui guident le travail de l'UNICEF sont donc plus importants que jamais..

Pourquoi existe-t-il des droits spécifiques pour les enfants ?

Les droits de l'enfant font partie des droits de l'homme, qui reconnaissent et protègent la dignité de tous les êtres humains. Les droits de l'homme appartiennent à chacun d'entre nous. Toutefois, les enfants et les jeunes ont des besoins particuliers et nécessitent donc une protection spéciale. Après tout, ils sont dépendants des adultes, ils sont vulnérables et ils ont encore beaucoup à apprendre pour pouvoir mener une vie indépendante plus tard. C'est pourquoi les Nations unies ont adopté la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989.

Qu'est-ce que la Convention relative aux droits de l'enfant ?

La Convention relative aux droits de l'enfant (la Convention) est un traité, ou contrat, sur les droits de l'homme. Presque tous les pays du monde, y compris le Luxembourg, l'ont signée. Elle oblige les gouvernements à garantir ces droits aux enfants, quels que soient leur origine, leur apparence ou leur croyance. Malheureusement, il reste beaucoup à faire pour que les droits de l'enfant soient respectés et protégés par tous.

La Convention s'applique dans le monde entier à tous les enfants de moins de 18 ans et se compose de 54 articles (sections du texte). 41 articles définissent ce qu'est un enfant et expliquent ses droits. Les articles 42 à 54 donnent aux États des indications sur la manière de les mettre en œuvre. Tous les droits sont d'égale importance et aucun d'entre eux ne peut être retiré à un enfant. Ils reposent sur quatre principes fondamentaux : le bien-être, la participation, le développement et l'égalité de traitement d'une jeune personne.

Nous te souhaitons une bonne lecture.

Rédaction : Leni, Lilou, Marie, Veronika

Traduction : Lilou, Marie

Youth Ambassadors 2022/23 UNICEF Luxembourg

unicef 
fir all Kand



Que dit la Convention des droits de l'enfant ?

Les pages suivantes présentent les articles de la Convention sous une forme simplifiée.



Les droits de l'enfant
sont pour toute personne
âgée de moins de 18 ans.



2

MEMES DROITS
POUR TOUS

Ce droit s'applique à chaque jeune, indépendamment de l'endroit où tu habites, de la ou des langues que tu parles, de la religion à laquelle tu adhères ou de ton apparence physique. Peu importe le sexe auquel tu t'identifies, ton orientation sexuelle, ton handicap ou tes moyens financiers.



La discrimination est un traitement injuste d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison d'un élément qu'ils/elles ne veulent ou peuvent pas changer (une caractéristique). Le sexe ou l'orientation sexuelle jouent souvent un rôle dans la discrimination. Par exemple, les femmes sont parfois moins bien payées que les hommes pour le même travail. Dans certains pays, les personnes LGBTQIA+ sont persécutées et punies. La discrimination peut avoir lieu à l'école, dans les transports publics, dans les relations avec les autorités ou en ligne.

Tu trouveras plus d'informations et d'aide ici :

- CET - Le Centre pour l'égalité de traitement
- Centre LGBTQIA+ Cigale
- CID Fraen an Gender
- Info-Handicap Luxembourg

PAS DE DISCRIMINATION



**INTERET
SUPERIEUR
DE L'ENFANT**

Dans toutes les décisions qui concernent les jeunes, il faut d'abord penser à ce que l'enfant ou l'adolescent se porte le mieux possible. C'est pourquoi les adultes devraient prendre des décisions avec les jeunes et dans leur meilleur intérêt.



**RENDRE LES
DROITS REELS**

Les États doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les droits des enfants soient réellement appliqués. Ils doivent également veiller à ce qu'il y ait des lois qui protègent ces droits.



5



ROLE DE LA
FAMILLE

LE ROLE DE LA FAMILLE

Une famille est là pour t'offrir de la sécurité et protection. Ils devraient te préparer à affronter le monde et t'aider à connaître tes droits et à les faire valoir au mieux.

6



VIE, SURVIE ET
DEVELOPPEMENT

Tu as le droit de vivre et de te développer. Les États doivent tout faire pour que tu grandisses en sécurité et en bonne santé

VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT

NOM ET NATIONALITE



Dès ta naissance, tu as droit à un nom, à un acte de naissance et à une appartenance à un État.

Dans la mesure du possible, tu dois connaître tes parents et être pris en charge par eux.



Chaque jeune a le droit d'avoir sa propre identité, c'est-à-dire un document officiel indiquant qui il est. Cela comprend ton nom, ta nationalité et tes relations familiales.



Pourquoi est-il important d'avoir un nom ou une identité ?

Il est important d'avoir un nom, une identité et d'être officiellement enregistré. Personne ne doit vous en priver, mais si cela se produit, les pouvoirs publics doivent vous aider à le récupérer. Sans papiers d'identité officiels, vous ne pouvez pas ouvrir un compte bancaire, vous marier, louer un logement, etc.

Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins qu'ils ne s'occupent pas de toi correctement.

Tu as le droit d'être en contact régulier avec tes deux parents, sauf si cela te porte préjudice.

Si tu vis dans un pays différent de celui de tes parents, les gouvernements doivent t'aider et/ou aider tes parents à rester en contact et à être ensemble

Personne n'a le droit de t'enlever. Un parent ne peut pas t'emmener dans un autre pays contre la volonté de l'autre parent.





12



**RESPECT DE L'AVIS
DES ENFANTS**

Tu as le droit de donner ton avis sur tout ce qui te concerne. Les adultes doivent tenir compte de ton opinion. Cela signifie qu'ils doivent t'écouter et te prendre au sérieux.

13



**LIBRE PARTAGE
DES IDEES**

Tu as le droit de dire aux autres ce que tu penses et ce que tu ressens en parlant, en peignant, en écrivant ou en chantant. Cependant, tu ne dois pas offenser ou blesser quelqu'un d'autre.

14



**LIBERTE DE
PENSEE ET DE
RELIGION**

Tu as le droit de réfléchir par toi-même et de te forger tes propres opinions. Tu as ainsi le droit de décider si tu veux appartenir à n'importe quelle foi. Tes parents ont le devoir de prendre en compte ton point de vue et de te soutenir dans cette démarche.

Tu as le droit de former des groupes avec d'autres jeunes ou avec des adultes et de participer pacifiquement à des rassemblements. Tu as donc le droit d'organiser une manifestation ou de participer à une manifestation.

Personne ne doit être lésé.



CREER OU
REJOINDRE
DES GROUPES



Un exemple bien connu du droit de réunion est **Fridays For Future**, où les jeunes manifestent ensemble pour la protection de l'environnement.



Obtiens de nombreux avis différents afin de te forger ta propre opinion.



Tu ne dois pas avoir peur d'exprimer ton opinion. L'État n'a pas le droit d'interdire ou de punir ta liberté d'expression.



MAIS : tu n'as pas le droit de tout dire. Tu n'as pas le droit d'insulter d'autres personnes ou d'inciter les gens à la haine ou à la violence. Cela vaut également pour les médias sociaux.

16



PROTECTION DE LA
VIE PRIVÉE

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Tu as droit au respect de ta vie privée. La loi doit protéger ta vie privée, ta famille, ta maison, ta communication et ta réputation.



Qu'est-ce que cela signifie pour toi ?

Tu as le droit de vivre dans ta sphère privée comme tu l'entends. Ce que tu écris, ce que tu écoutes ou ce dont tu parles ne regarde que toi - tes parents et tes frères et sœurs doivent également respecter cela. Toutefois, s'il existe un doute raisonnable que tu sois en danger (par exemple, si tu es menacé par la violence ou les abus, si tu commets un crime ou si tu prends des drogues), tes parents ont le droit d'intervenir.

Mes parents ou mon professeur ont-ils le droit de fouiller mon sac d'école ou mon téléphone portable ?

La seule exception est s'il existe un doute raisonnable que tu es en danger ou que tu as commis une infraction pénale.

Mes parents ont-ils le droit d'ouvrir mon courrier, de lire mes courriels ou mon journal intime ou de suivre mes activités sur les médias sociaux ?

Pour les lettres, tes parents doivent respecter ta vie privée et ne pas les ouvrir ou les lire. Pour ce qui est de ton journal intime, de tes courriels et de tes médias sociaux, il est préférable de parler de tes limites avec tes parents et de trouver un accord qui convienne à tout le monde.



17

ACCES AUX INFORMATIONS

Tu as le droit d'exprimer librement tes pensées, tes souhaits et tes besoins, de recevoir ou de transmettre des informations. Cela implique le libre accès à des informations adaptées à ton âge.

Dans ce contexte, les adultes doivent veiller à te protéger des contenus qui pourraient te nuire.

Trouver de l'aide

Si tu rencontres sur Internet des contenus qui te font peur ou dont tu sais qu'ils sont illégaux. Sur le site BEE Secure, tu peux aussi signaler des cas de cyberharcèlement.

>>> **Bee-Secure Stopline.** Gratuit et anonyme.
Tél.: 8002 1234 | www.bee-secure.lu



18

RESPONSABILITE DES PARENTS

Tu as le droit de grandir, dans la mesure du possible, sous la garde de tes parents. Mais il y a des jeunes qui n'ont pas de parents ou pour lesquels il n'est pas approprié de vivre avec ses parents. Dans ce cas, c'est un autre adulte, le ou la "titulaire de l'autorité parentale", qui assume la responsabilité.

Les gouvernements devraient aider les parents et les détenteurs de l'autorité parentale en leur fournissant un soutien financier et des structures d'accueil qui leur permettent de concilier leur travail et ton éducation



19

PROTECTION
CONTRE LA
VIOLENCE

Malheureusement, les jeunes peuvent être victimes de violence. La violence peut être infligée par des adultes ou des pairs et peut être psychologique, physique, négligée ou sexualisée (voir article 34).



La violence a de nombreux visages : frapper, gifler, crier, intimider ou dégrader. La violence, c'est aussi laisser un jeune seul pendant des heures, voire des jours.

Au Luxembourg, toutes ces formes de violence à l'égard des enfants sont punies par la loi.

Trouver de l'aide

- >>> Kanner-Jugendtelefon | ligne d'assistance téléphonique pour les enfants et les jeunes | par téléphone ou par chat en ligne | tél. : 116 111 | www.kjt.lu.
- >>> Aktioun Bobby : ligne d'assistance téléphonique pour les mineurs victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles | Tél : 123 21
- >>> SePAS : Service de soutien psychosocial et scolaire
- >>> Péitrusshaus : un centre d'hébergement d'urgence pour les jeunes en crise
Tel: 8002 6002 (gratuite et ouverte 24/7)

En cas d'urgence, appelez toujours les numéros d'urgence nationaux : **112** (urgences médicales) ou **113** (police).



20



ENFANTS PRIVÉS DE FAMILLE

Si tu ne peux pas vivre chez tes parents, tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on t'aide.

21



ENFANTS ADOPTÉS

Lorsque des enfants sont adoptés, il faut agir dans leur meilleur intérêt.

22



ENFANTS REFUGIÉS

Les enfants réfugiés ont dû fuir leur domicile vers un autre pays parce qu'il n'était pas sûr de rester dans leur pays. Ils ont les mêmes droits que toi et doivent recevoir le même soutien et la même protection que tous les autres enfants.



23



ENFANTS EN
SITUATION DE
HANDICAP

Les États doivent soutenir les enfants handicapés pour qu'ils puissent participer activement à la vie sociale et vivre de manière autonome.

>>> >>> **As-tu une idée pour rendre le Luxembourg plus accessible aux jeunes personnes handicapées ?**

Devenir accessible aux personnes handicapées ?

Une aide supplémentaire est nécessaire pour que toutes les personnes, et notamment les jeunes handicapés, puissent participer à la vie sociale, mais aussi à l'éducation ou aux activités de loisirs. Les villes sans barrières sont un défi pour les architectes et les urbanistes, car des obstacles se cachent partout : par exemple, des marches, des pavés, des bordures, des passages non sécurisés, etc.





Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de vivre en sécurité et en bonne santé. Les enfants ont le droit d'avoir :

- > les meilleurs soins de santé possibles
- > de l'eau potable
- > une alimentation saine
- > un environnement sain et sûr



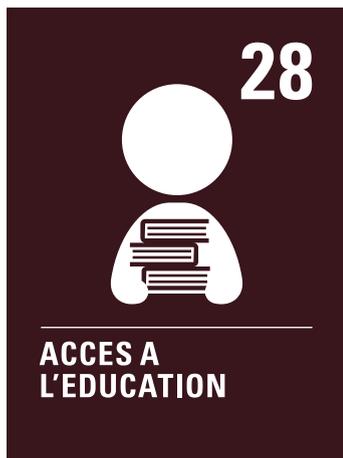
Si tu vis dans une famille d'accueil ou dans une institution, par exemple un foyer, tu as le droit à des contrôles réguliers pour vérifier que tu te portes bien et que c'est le meilleur endroit pour toi.



Tu as droit à la sécurité sociale, comme par exemple une assurance maladie, une assurance accident et une assurance sociale.

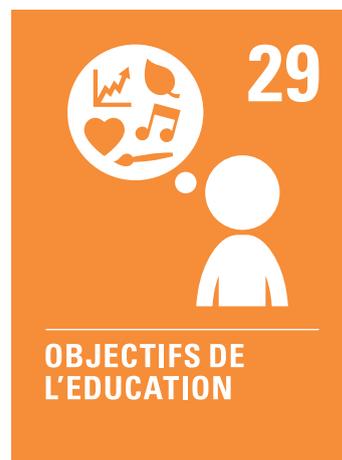
Tu as le droit à la nourriture, aux vêtements et à un foyer sûr, afin de pouvoir te développer au mieux. L'État doit soutenir les familles et les enfants qui ne peuvent pas se payer cela.



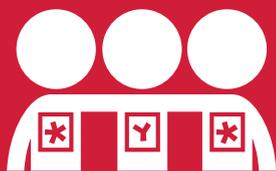


Tu as droit à l'éducation. Au Luxembourg, l'école primaire est obligatoire et gratuite pour tous. Chaque enfant doit être aidé à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible.

Ton éducation doit t'aider à développer pleinement ta personnalité, tes talents et tes compétences. Le but de ton éducation est de t'apprendre à connaître tes droits et à respecter les droits, les cultures et les différences des autres..



30



**CULTURE, LANGUE
ET RELIGION
DIFFÉRENTES**

PROTECTION DES MINORITÉS

Tu as le droit de parler librement ta propre langue, de pratiquer ta culture et ta religion - même si elles ne sont pas partagées par les autres personnes qui te côtoient.

Tu as le droit de te reposer et d'avoir des loisirs, de jouer, de participer à des activités récréatives, culturelles et artistiques.



J'ai trop de choses à faire !

Lorsque tu te précipites d'un rendez-vous à l'autre après l'école, que tu aides à la maison et que tu fais tes devoirs le soir, cela peut devenir assez stressant.

Si tu as l'impression d'être débordé, parle à tes parents ou à tes professeurs pour trouver une solution. Si tu ne peux ou ne veux pas leur en parler, il existe d'autres solutions.

31



**REPOS, JEU,
CULTURE ET ARTS**

Trouver de l'aide

>>> Appelle le service téléphonique pour enfants et jeunes ou envoie un message en ligne | C'est gratuit et anonyme. | Tél. : 116 111 | www.kjt.lu





Puis-je travailler au Luxembourg si j'ai moins de 18 ans ?

Si tu as 15 ans, tu peux faire tes premières expériences professionnelles pendant les vacances scolaires pour une durée maximale de 2 mois.

Si tu veux, tu peux commencer une formation professionnelle à partir de 15 ans. Ton employeur doit t'autoriser à suivre tes cours professionnels obligatoires.

32



**PROTECTION
CONTRE LE TRAVAIL
DANGEREUX**

Tu as le droit d'être protégé(e) contre le travail qui nuit à ta santé ou qui t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu ne dois pas être exploité et tu dois recevoir un salaire approprié.

PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ECONOMIQUE



33

PROTECTION
CONTRE LES
DROGUES

Les gouvernements doivent protéger les jeunes contre la consommation, la fabrication, le transport ou la vente de drogues illégales.



Pourquoi une telle sévérité ?

L'État te protège contre les drogues et les substances addictives parce que leur consommation a des effets négatifs sur ta santé physique et psychique. Les drogues entraînent une modification psychique et physique, ce qui favorise la dépendance et/ou de graves maladies psychiques.

Au Luxembourg, on soutient les jeunes qui ont des problèmes de dépendance.

Si toi ou l'un de tes amis avez besoin d'aide pour arrêter de consommer des drogues ou si vous avez des questions concernant la dépendance, les drogues ou l'alcool, vous pouvez obtenir de l'aide :

Trouver de l'aide

>>> Fro No: services d'aide et réponse sur les thèmes de la dépendance et des drogues | Tél: 49 77 77 55

>>> Impuls (Solina) : conseils aux jeunes qui consomment des drogues | Tél : 48 93 48





34



PROTECTION CONTRE
LES VIOLENCES
SEXUELLES

L'État doit te protéger contre les abus et l'exploitation sexuels, y compris contre les personnes qui te forcent à avoir des relations sexuelles en échange d'argent ou qui enregistrent des contenus sexuels tels que des films ou des images.

Tu as le droit de dire NON ! Ton corps, ta décision. C'est toi qui décides avec qui, quand, où et comment.

Abus et exploitation sexuels



Lorsqu'une personne plus âgée profite d'une personne plus jeune de manière sexuelle, il s'agit d'un abus. Les abus sexuels comprennent les attouchements et les comportements non tactiles, ainsi que le fait de prendre, de regarder ou de distribuer des photos sexualisées d'une personne jeune.

>> Helpline Häusliche Gewalt | Tél: 2060-160

>> Kanner-Jugendtelefon | Telefon/Chat | Tel: 116 111 | www.kjt.lu

Personne n'a le droit de t'enlever
ou de te vendre.

PREVENTION DE LA TRAITE DES ENFANTS

35



PREVENTION DE LA
VENTE ET DE LA
TRAITE



Tu as le droit d'être protégé(e) contre l'exploitation sous toutes ses formes.

Personne n'a le droit de te tuer, de te torturer ou de te traiter cruellement si tu es accusé d'avoir enfreint la loi. Tu n'as pas le droit d'être mis en prison avec des adultes ou d'y rester pour toujours. La prison doit être le dernier choix et ne doit durer que le moins longtemps possible. wie möglich sein.



Si tu vis dans une zone de guerre, tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé(e). Si tu as moins de 15 ans, tu ne peux ni être forcé à être soldat, ni à participer à des actes de guerre.

Tu as le droit d'obtenir de l'aide si tu es blessé, négligé ou maltraité, afin que tu puisses te rétablir et mener une vie saine.



Tout enfant accusé d'avoir enfreint la loi a droit à une assistance juridique et à un procès équitable. La prison devrait toujours être le dernier choix.





APPLICATION DES MEILLEURES LOIS

APPLICATION DE LA MEILLEURE LOI

Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que ne le prévoit la convention, ce sont les lois de ton pays qui doivent être appliquées.



CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT

Tu as le droit de connaître tes droits ! Les adultes doivent à leur tour les connaître et t'aider à les comprendre.

Service d'accueil des droits de l'enfant

>>> Au OKaJu (Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher), tu recevras de l'aide et des conseils si tes droits sont violés.
Tél: 26 123 124 | www.okaju.lu



43-54



FONCTIONNEMENT
DE LA
CONVENTION

Ces articles expliquent comment les gouvernements et les adultes doivent travailler ensemble pour mettre en œuvre ces droits.

FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

UNICEF Luxembourg a.s.b.l.
R.C.S. : F553
6, rue Adolphe Fischer
L-1520 Luxembourg
(+352) 44 87 15
contact@unicef.lu
unicef.lu

© 2023 UNICEF Luxembourg

unicef 
fir all Kand